

À la une

Le juge des enfants et l'argent des familles

étude par Younes BERNAND

La dimension patrimoniale de l'office du juge des enfants reste méconnue, alors que les dispositions financières de ses décisions constituent, en pratique, un véritable levier de l'assistance éducative, et un instrument de moralisation des comportements familiaux et de la gestion des prestations sociales versées aux familles.



© Looker_Studio_AdobeStock

Actualité

La nouvelle version d'e-Barreau est lancée

focus

Technique

La procédure pénale applicable aux injures et diffamations

étude par Thomas LEBRETON
et Evan RASCHEL

Jurisprudence

Le droit de se taire n'a pas à être notifié lors des débats devant les juridictions de l'application des peines !

note par Rodolphe MÉSA
sous Cass. crim., 14 sept. 2022

L'étonnant retour de la force majeure au bénéfice du créancier

note par Stéphane PRIEUR
sous Cass. 1^{re} civ., 6 juill. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

• Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

Anne BACHELLERIE, Alice BARRELLIER, William BODILIS, Jérôme CHARPENTIER, Laurence CLERC-RENAUD, Aurélie COVIAUX, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Noémie KLEIN, Lynda LETTAT-OUATAH, Olivier MERLIN, Nathalie PRIETO, Lucile PRIOU-ALIBERT, Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ, Daphné TAPINOS et Dabbia ZEGOUT





Vient de paraître

“ L'ouvrage indispensable à l'exercice de la profession de magistrat ”

Disponible sur

Librairie
lgdj

www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022

* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL440z2 ■ La nouvelle version d'e-Barreau est lancée 3
- GPL440z3 ■ Outils numériques : l'intérêt des avocats reste mesuré 5
- GPL441a2 ■ Suite des États généraux de la justice : la Chancellerie va présenter un plan d'action 6
- GPL441a7 ■ « Il faut que nous soyons fiers de nos écoles »
entretien avec Jean-François MÉRIENNE 8


Doctrine

- GPL440z6 ■ Le juge des enfants et l'argent des familles
Observations pratiques sur les dispositions financières des décisions
rendues en matière de protection de l'enfance
étude par Younes BERNARD 12

Technique

- GPL440z7 ■ La procédure pénale applicable aux injures et diffamations
étude par Thomas LEBRETON et Evan RASCHEL 15

Jurisprudence

- GPL441c6 ■ Le droit de se taire n'a pas à être notifié lors des débats
devant les juridictions de l'application des peines !
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 14 sept. 2022 19
- GPL441b4 ■ L'étonnant retour de la force majeure au bénéfice du créancier
note par Stéphane PRIEUR sous Cass. 1^{re} civ., 6 juill. 2022 22
- GPL440r9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 25
- GPL441a6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31
- GPL440s5 ■ Chronique de jurisprudence de droit du numérique
par Thibault DOUVILLE <https://lext.so/GPL440s5> 

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

35

Sous la responsabilité scientifique de
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL